



# COMITE SYNDICAL

## DU 24 MARS 2023

Le vendredi 24 mars 2023 à 17h45 à la salle polyvalente de ST CYR SUR LE RHONE, se sont réunis les membres du Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, Président.

## Les Délégués des 75 Communes :

Présents : 64 communes représentées par 75 délégués dont les membres du Bureau:  
Messieurs Bernard CHAVEROT, Jean-Marc GOUTAGNY, Thierry VANEL, Eric GONZALEZ, Joseph VOLAY, Bruno BASSON, André MOINE et Michel CHARMET ;  
Madame Huguette DRID.

## Pouvoirs : 3

**Absents excusés** : Les délégués de 5 communes : Coise, Ste Foy l'Argentière, St Barthélémy Lestra, St Médard en Forez, Virigneux.

**Absents** : Les délégués de 6 communes : Bussières, les Halles, Rozier en Donzy, Ste Agathe en Donzy, Ste Catherine, St Laurent de Chamousset,

## **Les Partenaires du Syndicat :**

## Présents :

SUEZ : Mesdames Caroline DUPEUBLE – Chantal MORETTI  
Messieurs Denis TESSIER – Fabrice BARONNIER  
SAFEGE : Messieurs Olivier BOSSI – Yann PEYRACHE –  
Jean-Christophe COLONNA  
SOGEA Rhône-Alpes : Messieurs Alexis BADOIL – Olivier VENET  
ST GOBAIN PONT A MOUSSON : Monsieur Philippe TERPMANN

## Excusés :

SUEZ : Monsieur Xavier FRANCO  
SAFEGE : Monsieur Loïc LE MENN  
ST GOBAIN PONT A MOUSSON : Madame Laura BAUDUIN, Monsieur Jérôme GUILLEAUTOT

Monsieur Christophe MONTVERNAY (Directeur), Mesdames Sandra RABY (Gestionnaire administrative et financière) et Angélique RIBEYRON (technicienne), ont également assisté à la séance.

A horizontal row of 20 solid black five-pointed stars, evenly spaced and aligned horizontally.

## PROCHAIN COMITE SYNDICAL

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Après la désignation de Monsieur Joseph VOLAY, Vice-Président et délégué de la commune de St Genis l'Argentière, en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

## **1) RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT**

Messieurs Michel CHARMET et Jean-Marc GOUTAGNY, Vice-Présidents, présentent le rapport d'activité<sup>(1)</sup>.

Monsieur Bernard CHAVEROT complète la présentation en apportant les précisions suivantes :

- ✓ Les travaux réalisés à Grézieu le Marché concernent le remplacement des canalisations en PVC antérieures à 1980, dont les collages ne tiennent pas à long terme ce qui engendre des fuites diffuses.
- ✓ La seconde tranche de renouvellement du câble est moins onéreuse car il s'agit de poser ce câble sur des porteurs aériens.
- ✓ En ce qui concerne les dégrèvements (loi Warsmann), Monsieur le Président rappelle que les personnes concernées payent au minima le double de la moyenne des consommations des 3 dernières années et qu'ils disposent d'un délai d'un mois pour fournir leur facture de réparation.

Monsieur CHAVEROT rappelle l'état de sécheresse depuis l'été 2022 et les problématiques qui en découlent pour les agriculteurs. Il rappelle les quelques sollicitations du monde agricole pour obtenir des « dégrèvements » sur les futures factures et les réunions qui ont eu lieu avec les syndicats agricoles, la chambre d'agriculture, les collectivités en charge de l'eau potable, le service de la préfecture du Rhône,...

Monsieur le Président explique qu'il n'est pas favorable, à ce jour, à consentir des « dégrèvements exceptionnels » aux agriculteurs. La relève des compteurs étant en cours de réalisation, il n'est pas encore possible d'évaluer l'ampleur des éventuelles surconsommations des agriculteurs.

Afin de sécuriser la disponibilité de l'eau auprès du monde agricole, Monsieur le Président propose d'autoriser les agriculteurs à utiliser les bornes de puisage « Moneca ». Cette disposition leur permettra d'avoir accès à un point d'eau disponible 24h/24 et sans risque pour le réseau d'alimentation d'eau potable.

Il précise que l'utilisation de ces bornes s'effectuera moyennant l'achat d'une carte prépayée crédité de du nombre de m<sup>3</sup> souhaité. Le prix du m<sup>3</sup> (tarif au 01/01/2023) est facturé 2,209 € HT soit 2,33 € TTC. Il est précisé que ce dispositif exclu les entreprises non agricoles (espaces verts, travaux forestiers, ...)

## **2) RAPPORT DES TRAVAUX REALISES EN 2022 PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, dans le cadre du rapport d'activité, a dressé le compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2022<sup>(1)</sup> présidé par Monsieur Bernard CHAVEROT.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte des travaux réalisés au cours de cette séance.

## **3) RAPPORT RECAPITULATIF DES MARCHES**

Monsieur Bernard CHAVEROT suggère que le rapport récapitulatif des marchés soldés ou en cours d'exécution au 31 décembre 2022<sup>(1)</sup> soit parcouru tranquillement par chacun.

*(1) Voir éléments contenus dans le fascicule remis à chaque délégué*

#### **4) RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Madame Angélique RIBEYRON présente la synthèse du rapport du Président sur le prix et la qualité du service 2022 qui a été remis aux délégués en début de séance.

Ce document a pour objet de présenter les différents aspects techniques et financiers du service.

Il en ressort les conclusions suivantes :

- ✓ Dégradation des indicateurs de performance.
- ✓ Hausse de la production

Madame Caroline DUPEUBLE (SUEZ) explique les raisons de la dégradation des indicateurs de performance 2022, à savoir un rendement à 68% (-4 %) et un ILP à 2,46 m<sup>3</sup>/j/km (+ 0.28 m<sup>3</sup>/j/km). Elle cible les estimations erronées (pour partie) sur la dernière période de relève (janvier-juin 2021 à janvier-juin 2022), combinées à un épisode pluvieux en 2021. L'effet de la surestimation sur l'exercice 2021 porte à priori sur environ 200 000 m<sup>3</sup>.

La surestimation a dû être régularisée en 2022 par SUEZ ce qui a conduit à une baisse du volume facturé sur l'exercice. Cette conséquence a un impact significatif sur le rendement.

En conclusion, la mise en place de la télérelève devrait éliminer ce phénomène en facturant les m<sup>3</sup> réellement consommés et en éliminant les phénomènes d'estimation.

Monsieur Max KECHICHIAN (Vienne Condrieu Agglo) précise que le rendement de 68% n'est pas un mauvais rendement au regard du grand nombre de km de réseau.

Monsieur le Président insiste sur le fait que toute personne suspectant une fuite doit prévenir SUEZ.

Le Comité Syndical acte la présentation de ce document. Le rapport sera adressé, prochainement, aux collectivités adhérentes (58 communes et 3 EPCI) pour être présenté en conseil municipal ou en conseil communautaire ou métropolitain avant la fin de l'année.

#### **5) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 - AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur Christophe MONTVERNAY présente les résultats de l'exercice 2022 ainsi que les résultats de clôture au 31 décembre 2022.

Il commente les sections d'exploitation et d'investissement du Compte Administratif 2022 et du Budget Primitif 2023 et souligne les points principaux.

Monsieur Bernard CHAVEROT, atteste que le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 sont en parfaite concordance.

Monsieur Bernard CHAVEROT quitte la salle et Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, 1<sup>er</sup> Vice-Président, fait procéder au vote du Compte Administratif 2022 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bernard CHAVEROT réintègre la salle et recueille les votes unanimes sur :

- ✓ Le Compte de Gestion 2022.
- ✓ L'affectation en recettes d'investissement du Budget Primitif 2023 de la totalité du résultat excédentaire de la section d'exploitation (4 757 353,40 €).
- ✓ Le Budget Primitif 2023 présenté.

Il remercie les délégués de leur confiance.

## 6) PRESENTATION PAR LES PARTENAIRES DU SYNDICAT D'UN CHANTIER DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS

Monsieur Jean-Christophe COLONNA (SAFEGE), Messieurs Alexis BADOIL et Olivier VENET (SOGEA), Monsieur Fabrice BARONNIER (SUEZ), prennent la parole pour présenter à l'Assemblée la réalisation d'un chantier de renouvellement type. Cette présentation a permis aux entreprises d'expliquer les phases de conception et de préparation ainsi que les différentes contraintes à prendre en considération pour le bon déroulement des travaux.

Monsieur Bernard CHAVEROT remercie les intervenants et précise que ce travail d'équipe tient beaucoup à la très bonne entente entre les partenaires.

## 7) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS HUMANITAIRES

Madame Huguette DRID, Vice-Présidente, rappelle à l'Assemblée le montant consacré par le Syndicat pour réaliser des actions humanitaires décentralisées. Le montant est de 0,35 cts/abonné.

Le nombre d'abonnés sur le Syndicat, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, s'élève à 36 760, ce qui représente une subvention de 12 866 € à laquelle il convient d'ajouter le reliquat de l'année 2022 (2 331 €) soit 15 197 € disponibles.

Deux actions sont proposées avec les associations « ASPADCOM et EPDES/AFRIQUE vivante » » et « ADOS » pour un montant total de 15 197 € :

- **Associations ASPADCOM et EPDES/AFRIQUE vivante** : Intervention au Cameroun (2 villages) pour la réhabilitation de deux forages, la construction de 2 mini châteaux d'eau et de 2 mini réseaux de distribution, de 4 bornes fontaines, d'un système de pompage manuel converti à l'énergie solaire et de la construction d'un local technique de gestion de l'eau.  
La demande de subvention est de 8 986 euros soit 66 % du montant total de l'opération qui est de **13 636 €**.
- **Association Ados** : Au Sénégal, réalisation d'une étude pour la mise en place d'un dispositif de détection des fuites et suivi de paramètres physico chimiques de l'eau pour augmenter la qualité de l'eau et l'accès au plus grand nombre.  
La demande de subvention est de 6 211 euros sur le coût total de l'opération qui est de **9 500 €**.

Soit un total de 15 197 €.

Monsieur Jean-Jacques FONGARLAND, délégué de la commune de Panissières, s'interroge sur le fait que cette aide puisse être apportée à d'autres lieux que l'Afrique comme la Guadeloupe, par exemple, dont le réseau d'eau potable est catastrophique.

➡ Monsieur le Président précise qu'il n'est pas envisagé d'apporter cette aide sur une partie du territoire national car l'Etat peut s'en charger. Cependant, il n'y a pas d'obstacles à financer des programmes humanitaires dans le domaine de l'eau potable sur d'autres continents.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ Confirme la somme de 0,35 € par abonné, soit un montant maximum de 15 197 € pour 2023.
- ✓ Décide de verser une subvention de 8 986 € à l'Association « ASPADCOM et EPDES/AFRIQUE vivante » et une subvention de 6 211 € à l'Association « Ados »

## 8) COMPTE-RENDU DU DELEGATAIRE (SUEZ) SUR LES FAITS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION 2022

Monsieur Fabrice BARONNIER commente les faits marquants 2022 liées à l'exploitation du service. Il présente les interventions sur les fuites visibles, souvent spectaculaires et sur d'autres beaucoup moins visibles qui nécessitent parfois beaucoup d'effort de recherche pour les trouver. Il évoque également les vulnérabilités de la distribution de l'eau potable vis-à-vis des coupures d'électricité (orage,...). Il présente ensuite les principaux équipements renouvelés en 2022.

Départ de Monsieur Jean-Philippe CHAUX (Commune de Bibost)

## 9) QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur Thierry VANEL, Vice-Président, fait un point sur la problématique des PFAS. Il informe l'Assemblée des nombreuses analyses en cours sur la ressource du Syndicat et sur la baisse régulière des concentrations en PFAS retrouvées. Il évoque le lien entre la réduction des rejets des entreprises (ARKEMA, DAIKIN) et les concentrations trouvées dans l'eau potable. A ce jour, l'eau respecte les futures normes sur les PFAS qui sera en vigueur en 2026, ce qui est encourageant. Il rappelle également la très forte présence des PFAS dans notre environnement notamment au niveau de l'alimentation, des ustensiles en « téfal », des produits cosmétiques,.... La contamination par les PFAS est donc très diffuse. Monsieur Thierry VANEL évoque également la difficulté de mesurer des éléments présents à l'état de « trace ».

Monsieur le Président rappelle la transparence du Syndicat à ce sujet. Il demande aux délégués qui seraient interpellés sur ce point d'inviter ces personnes à se rendre sur les sites de l'ARS 69 et de la Préfecture du Rhône. Ces sites sont parfaitement clairs et explicites sur ce thème.

- ✓ Le prochain Comité Syndical aura lieu le 17 novembre 2023 dans un lieu restant à définir.
- ✓ L'inauguration du nouveau siège du Syndicat aura lieu le vendredi 15 septembre 2023 en fin d'après-midi.

## 10) CLOTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président invite tous les participants à l'apéritif et au buffet.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.**